

LE PROTOCOLE D'UNE CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE FRANÇAISE **EXPLIQUÉ AUX JEUNES**



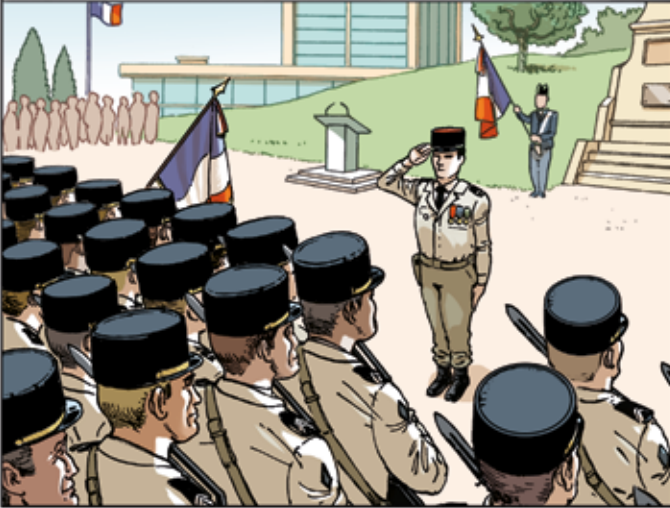
**SERVICE
NATIONAL
UNIVERSEL**



LES PRINCIPALES SÉQUENCES D'UNE CÉRÉMONIE

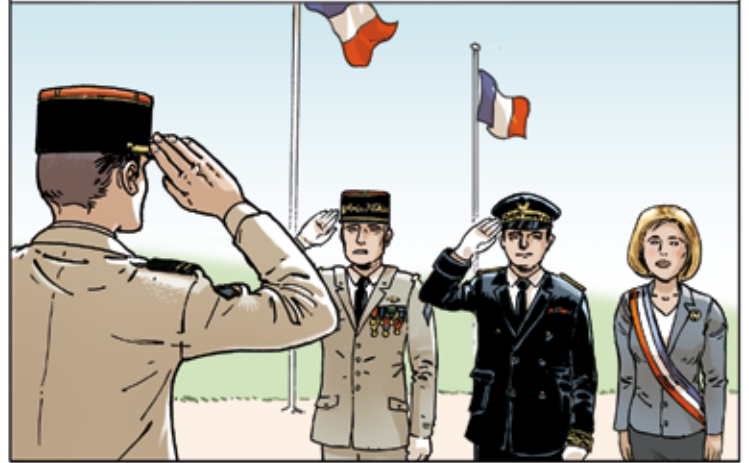
1 Mise en place

AVANT LE DÉBUT DE LA CÉRÉMONIE, LE COMMANDANT DES TROUPES (AU MILIEU AVEC LES MÉDAILLES) POSITIONNE LES SOLDATS ET LES PORTE-DRAPEAUX.



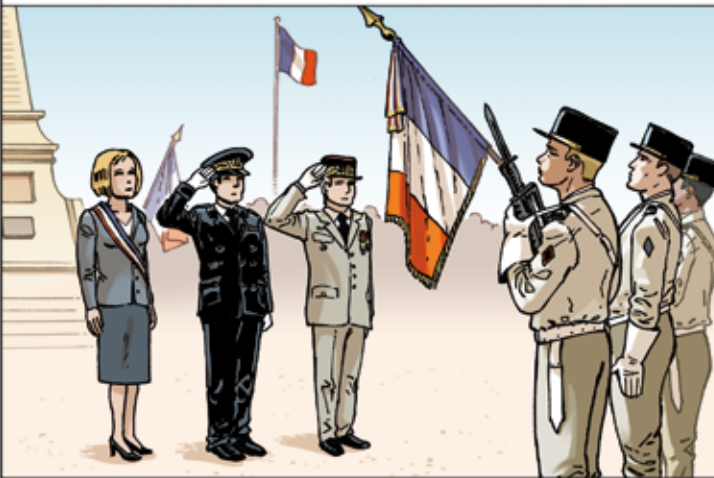
2 Accueil des autorités

LORSQUE LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT EST ARRIVÉ (LE PRÉFET, AU MILIEU), LA CÉRÉMONIE PEUT COMMENCER. LE COMMANDANT DES TROUPES VIENT L'ACCUEILLIR ET SALLIE L'AUTORITÉ MILITAIRE (ICI LE DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL, À GAUCHE DU PRÉFET).



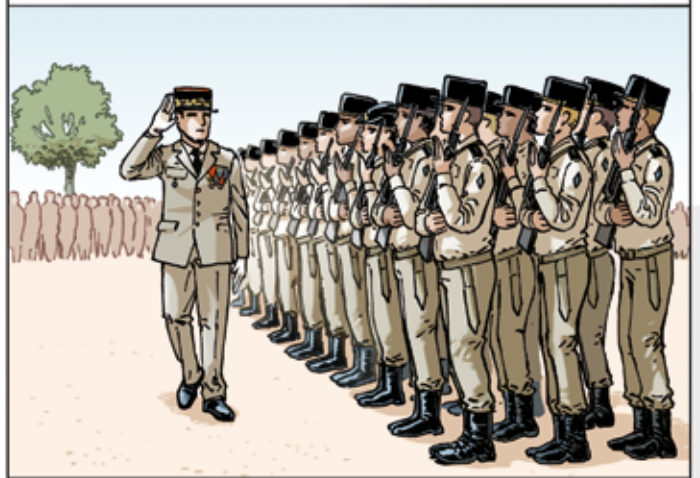
3 Salut à l'étendard

LES PRINCIPALES AUTORITÉS COMMENCENT LA CÉRÉMONIE EN ALLANT SALLIER L'ÉTENDARD, SYMBOLE DE LA RÉPUBLIQUE.



4 Revue des troupes

LE DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL VA À SON TOUR SALLIER LES SOLDATS PRÉSENTS : IL LES PASSE EN REVUE.



5 Discours

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT PRONONCE UN DISCOURS EN LIEN AVEC LA CÉRÉMONIE QUI SE DÉROULE, PAR EXEMPLE LE 8 MAI OU LE 11 NOVEMBRE.



6 Dépôt de gerbe

LES PRINCIPALES PERSONNALITÉS ET ASSOCIATIONS DÉPOSENT DES FLEURS AU PIED DU MONUMENT.



7 Hommage aux morts



8 Marseillaise



9 Remerciements



10 Départs des autorités



11 Salut à l'étendard



LE PROTOCOLE RÉPUBLICAIN : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le protocole est « l'ensemble des règles établies en matière d'étiquette, d'honneurs, de préséances, dans les cérémonies officielles » (Larousse). En d'autres termes, le protocole est comme un guide permettant d'expliquer comment l'on doit organiser une cérémonie républicaine, avec qui, dans quel ordre et avec quel contenu.

LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le drapeau tricolore, emblème de la République Française

Le drapeau tricolore est né, sous la Révolution, de la réunion entre la couleur du roi (le blanc) et celles de la ville de Paris (le bleu et le rouge). Aujourd'hui, **le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics**. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.



La Marseillaise, hymne national de la République Française

À l'origine, la Marseillaise est un chant de guerre composé pendant la Révolution par **Claude Rouget de Lisle** pour galvaniser les armées révolutionnaires qui partent en guerre contre l'Autriche. Connaissant un vif succès, il est repris par des groupes de **soldats volontaires de Montpellier et Marseille** se rendant à Paris en 1792, d'où son nom. En 1795, il devient **hymne national jusqu'en 1804 puis depuis 1879**. C'est parce qu'elle fait partie des **symboles de la République** que la Marseillaise est chantée lors des cérémonies.

POURQUOI ?



... salue-t-on l'étendard (le drapeau) ?

Les autorités saluent l'étendard, c'est-à-dire le drapeau tricolore, car il est l'emblème, et donc le symbole de la République.



... dépose-t-on des gerbes de fleurs ?

Les autorités ou personnalités participant à une cérémonie patriotique peuvent déposer une gerbe de fleurs pour rendre hommage aux morts durant les différents conflits, comme cela se fait dans la gestuelle funéraire civile.



... rend-on hommage aux morts ?

On rend hommage aux morts afin de saluer la mémoire de leur sacrifice pour la Patrie, au cours des différents conflits. C'est aussi une façon de ne jamais les oublier.



... remercie t-on les porte-drapeaux ?

À la fin d'une cérémonie patriotique, les autorités et personnalités présentes vont saluer les porte-drapeaux. Elles leur serrent la main et les remercient pour leur dévouement. Ces personnes portent un drapeau associatif, de façon bénévole, par tous les temps, durant toute l'année, et permettent ainsi de rehausser la symbolique de telles cérémonies.

QUI PARTICIPE ?

Des représentants de l'État (le Préfet, le Sous-Préfet, le directeur de l'ONACVG, etc.), des parlementaires (députés et sénateurs), des élus de la commune (le maire ou ses adjoints), du département, de la région, des représentants des forces armées et de sécurité (militaires, gendarmes, policiers, pompiers), des représentants d'associations patriotiques, et idéalement des enfants ainsi que de nombreuses autres personnes !



« La langue de la République est le français.
L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.
L'hymne national est la Marseillaise.
La devise de la République est « Liberté, égalité, fraternité ».
Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »
Article 2 de la Constitution de la République française



mémoire et solidarité